



Projet de procès-verbal

GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE & Ouest de l'Ecosse)

Mercredi 14 septembre 2022

09h30 – 12h00 CET

1 Accueil et présentations

Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants. Des excuses ont été reçues de Dominique Thomas XXX. L'ordre du jour a été adopté.

- Points d'action du procès-verbal de la dernière réunion (5 juillet 2022)

1	Les membres enverront au Secrétariat des commentaires sur l'avis du CIEM ainsi que des recommandations sur les questions à inclure dans l'avis sur les possibilités de pêche. Le rapport du CC EOS sur les Possibilités de Pêche 2023 a été remis à la Commission le 25 septembre.
2	Le Secrétariat transmettra les recommandations formulées par le PELAC concernant la grande argentine pour commentaires (si nécessaire, un groupe de réflexion conjoint se réunira pour en discuter). Une fois approuvées par le GT, ces recommandations seront intégrées à l'avis sur les possibilités de pêche. Le rapport du CC EOS sur les Possibilités de Pêche 2023 a été remis à la Commission le 25 septembre.
3	Le Groupe de Travail examinera le projet d'avis sur les Mesures Techniques en Mer Celtique avant le lundi 11 juillet. L'avis du CC EOS sur les MT dans la mer Celtique a été envoyé à la Commission le 20 septembre.
4	Le Secrétariat partagera l'outil d'identification des stocks à quotas limitants "choke" 2022 après une mise à jour des exemptions relatives aux mesures techniques, afin que les membres puissent faire part de leurs commentaires en vue de contribuer à la préparation des avis par le GD sur l'OD. En cours - sera abordé aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.
5	Le secrétariat contactera le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) et le CC SUD pour connaître l'état d'avancement des travaux sur les EMV et l'accès aux eaux profondes. Une réunion a eu lieu avec le CIEM le 26 juillet et le sujet a été inclus dans cet ordre du jour.

2 Discussion sur les risques liés aux quotas limitants "choke" dans la mer Celtique

Le Secrétariat a présenté l'outil de type "feux de circulation" du CC EOS concernant les risques liés aux stocks à quotas limitants "choke" et a rappelé aux membres sa fonctionnalité et les informations



qu'il contient. Les informations ont été abordées stock par stock.

Églefin 7b-k

Sean O'Donoghue a indiqué que la catégorie de risque élevé est correcte, mais il a estimé, en outre, que les remarques du CIEM sur l'églefin au cours des dernières années devraient être prises en compte, en particulier les changements de recrutement, qui sont passés d'importants à faibles. L'avis du CIEM ne fait état d'un recrutement important que deux ans après l'événement, ce qui doit être mentionné dans les mesures supplémentaires.

John Lynch a signalé une anomalie dans les mesures techniques et a indiqué que le GRA avait suggéré une révision à ce sujet. Avec le retour de l'églefin dans la catégorie des stocks à quotas limitants "choke" à haut risque, si les prises dépassent les 20%, il convient d'utiliser un engin qui augmente les prises d'églefin de 37%. Ce point devra peut-être être abordé ici.

Le Secrétariat a précisé que ce point avait été inclus dans l'avis du CC EOS sur les MT en mer Celtique, ce qui permet d'inclure le libellé de cet avis.

Patrick Murphy a exprimé sa préoccupation quant au fait que ce stock n'a jamais bénéficié des mêmes augmentations que s'il était considéré comme un stock unique. Il a estimé que le grand nombre de gros poissons entraînerait des problèmes. Cette situation de croissance et d'effondrement ne peut pas continuer et les classes d'âge doivent être prises en considération.

Raies 6 et 7

Jean-Marie Robert a estimé que l'état des stocks n'avait pas à être revu. Il a déclaré que toutes les exemptions sont plutôt fragiles et que de nouvelles données et expertises sont souvent nécessaires pour les maintenir. En 2021, une réduction de 5 % a été constatée, soit une réduction totale de 9 % des possibilités de pêche. La France est très proche de l'utilisation de la totalité de son quota. L'absence de l'exemption de survivabilité serait irréalisable dans ce cas. L'abondance réelle de toutes les espèces doit être reflétée lors de la fixation des possibilités de pêche.

Merlan 7b-c, e-k

Emiel Brouckaert a demandé si le projet de règlement avait été reçu et si le projet de plan de rejet pouvait être partagé avec le CC. Il a rappelé qu'il y avait un accord pour changer le de minimis à 3% et qu'une discussion pourrait être nécessaire à ce sujet.

Le Secrétariat a ajouté que le CC avait été informé des changements qui avaient été convenus entre la Commission et le Groupe des États Membres des EOS et qu'il serait utile de recevoir le document complet.

Sole 7f,g

M. Brouckaert a fait remarquer, concernant la sole et la plie, que dans l'avis du CC EOS sur les Possibilités de Pêche, une mention a été faite sur la plie concernant certaines catégories de l'avis du CIEM. Ces deux stocks semblent être beaucoup plus abondants lorsqu'ils sont observés en mer que ce qui est relevé par le CIEM. Une révision approfondie de la distinction entre ce qui est constaté en



mer et ce qui est rapporté par la science est nécessaire. Sans les exemptions, la pêche belge ne pourrait pas fonctionner de manière durable.

Merlu 6 et 7

M. O'Donoghue a déclaré qu'il n'avait pas connaissance de problèmes liés à des prises indésirées dans les pêches de gadidés et de langoustines. Il s'est également interrogé sur l'extension des mesures en zone 6, car ce sont les mêmes mesures qui s'appliquent en zone 7. Il s'agit également d'une évaluation d'un seul stock. Selon le benchmark, il y a une augmentation de 71% de la taille du stock mais l'augmentation du TAC n'est que de 10%. "Le merlu est-il classé orange ou vert à ce stade, compte tenu de ces éléments ?"

Le Président a demandé si les membres avaient des informations supplémentaires concernant les mesures relatives à la pêche des gadidés et des langoustines. Il a estimé que la faible augmentation du TAC pourrait ne pas correspondre à l'avis du CIEM et qu'il faudrait peut-être ajouter des éléments supplémentaires.

Le Secrétariat a ajouté que les commentaires inclus dans le tableau reposaient sur des commentaires soumis l'année dernière, il faudrait donc revoir les notes de la réunion de l'année dernière pour identifier la source des commentaires concernant les pêches de gadidés et de langoustines.

M. O'Donoghue a indiqué que les précédentes contributions du CC EOS pourraient contenir des informations sur ces stocks et qu'elles pourraient également être intégrées dans ce tableau. Il estime que les commentaires actuels figurant dans le tableau pourraient être supprimés.

Le Secrétariat examinera les commentaires et avis précédents concernant ce stock.

Cabillaud 7e-k

M. Robert a approuvé les commentaires actuels figurant dans le tableau et a indiqué que ce sujet avait été abordé dans l'avis du CC EOS de juillet. Il a déclaré que, dans le cas de la France, la sélectivité des engins de pêche n'aide pas à améliorer le stock et qu'il ne s'agit plus d'un problème technique. Il s'agit davantage d'une question politique et le TAC pour ce stock pourrait être remis en question. Il est nécessaire de bien comprendre la question des prises accessoires, mais il a estimé qu'il n'y avait pas de solution à l'heure actuelle pour ce stock.

Le Secrétariat examinera les recommandations du GRA et les intégrera dans ce tableau.

Sole h,j,k

M. Robert a estimé que ce stock est comparable à celui du cabillaud. Il s'agit du deuxième plus gros problème quant à la concordance des quotas par rapport aux activités des navires en France. Le TAC a été réduit de moitié en 2017. Depuis 2020, les navires en Bretagne capturent un grand nombre de grosses soles. Il y a une réduction du quota et une augmentation du rendement qui est très problématique. Les échanges entre EM sont très limités ce qui rend cette situation très inconfortable. Il est nécessaire de travailler davantage sur l'aspect biologique de ce stock et de demander au CIEM de nouvelles mesures visant à définir les niveaux d'abondance et à les



harmoniser avec les niveaux de quotas. L'approche de précaution utilisée ici est incompatible avec l'Obligation de Débarquement.

M. Brouckaert a cité l'avis du CC EOS qui fait spécifiquement référence à la collecte de données sur la sole. Dans le cadre de la génétique et de la composition des stocks, cela visait spécifiquement le sud de l'Irlande et la zone 7h. Il faudrait inclure ici les commentaires de l'avis du CC EOS.

Plie 7h,j,k

M. Brouckaert a fait remarquer que ce stock était peu évalué et que, contrairement à la sole dans les zones 7h,j,k, ce stock ne semblait pas très présent dans les eaux.

M. Robert a suggéré qu'une réduction du niveau de risque soit proposée. L'année dernière, une évaluation analytique du CIEM a été réalisée et une augmentation des quotas est en place pour l'année prochaine, de sorte que le risque lié aux quotas limitants "choke" est réduit. Les données ne sont pas encore très fiables, mais le niveau est très différent de celui de la sole h, j, k. Le TAC a été doublé en fonction de meilleures données et opinions scientifiques.

M. Brouckaert a accepté que la couleur de ce stock soit modifiée.

Langoustine 7

M. O'Donoghue a déclaré que la question relative à ce stock concerne davantage l'UF 16 que la zone 7 dans son ensemble. Selon les TAC et quotas actuels, l'UF16 est une sous-partie de la zone 7. Selon le point de vue irlandais, la principale question est que les poissons porc-épic font l'objet d'une fermeture et d'un TAC. Au cours des années précédentes, ce CC a demandé à la Commission d'envisager soit une fermeture, soit un TAC. Un sous-ensemble de langoustines dans l'UF 16 devrait être déterminé, pour lequel la question de l'échange se pose et le temps de fermeture dans l'UF 16 devrait être réévalué.

Le Secrétariat examinera les travaux antérieurs du CC EOS sur ce stock.

Le Président a déclaré qu'il s'agit d'une pêche ciblée et s'est demandé si la question des échanges avait sa place dans ce sujet. Les périodes de fermeture ont été revues et semblent avoir fonctionné, et pour les pêches espagnoles, cela semble produire les bons résultats. Une approche différente est peut-être nécessaire ici, car une pêche ciblée est différente d'une pêche mixte.

M. O'Donoghue a répondu qu'il n'y a pas de problème d'échange pour la zone 7 en général. Cependant, dans la zone UF16, il existe un problème d'échange certain pour l'Irlande. La fermeture et le sous-TAC dans l'UF16 sont également un problème et le CC EOS a affirmé dans le passé qu'il n'y avait pas besoin des deux solutions. D'après les discussions avec les scientifiques, il semble que la fermeture actuelle ne couvre peut-être pas la période de frai dans l'UF16.

Lieu jaune 7

M. O'Donoghue a estimé que le CC devait inclure le fait qu'il s'agit d'une évaluation de catégorie 4 et qu'une amélioration significative est nécessaire pour faire passer ce stock à une évaluation analytique.



Les membres n'ont pas de commentaires à formuler sur les stocks suivants : sanglier de mer 6-8, cardine 7, baudroie rousse et baudroie commune 7 & 8 et plie 7 f,g.

En outre, M. O'Donoghue a estimé la nécessité de mentionner qu'un accord de travail existe avec le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) sur le sprat et l'argentine.

Dominic Rihan a clarifié le point concernant les mesures pour le merlu, expliquant que les recommandations de l'année dernière faisaient référence au fait que le taux de rejet est d'environ 10% et qu'il est le plus élevé dans les pêches au poisson blanc et aux gadidés qui utilisent des mailles de moins de 100 mm. Ces recommandations faisaient également référence à l'extension des mesures de sélectivité introduites en mer Celtique également à la zone 6.

3 Discussion sur les risques liés aux stocks à quotas limitants "choke" dans l'Ouest de l'Écosse

Cabillaud 6a

M. O'Donoghue a déclaré qu'il est urgent de travailler sur l'identification des stocks, et que cela devrait se refléter dans ce document.

M. Robert a le sentiment que la population de phoques peut avoir un impact sur la reconstitution de ce stock, ce qui semble être reconnu également par les scientifiques. Des articles publiés en 2015 et 2011 ont identifié la quantité de prédation par les phoques et, au vu de ces chiffres, il devient évident que la pêche n'est pas le problème. C'est une question de proportionnalité quant à la quantité de poissons pour les pêcheurs et la quantité pour les phoques. Le CC pourrait peut-être inviter les scientifiques à faire le point sur la population de phoques et son impact sur le stock de cabillaud. Corriger les mesures pour les pêcheurs ne résoudra peut-être pas le problème.

M. O'Donoghue a estimé qu'en examinant les EM individuels, le risque est modéré et qu'il serait difficile de concilier cela avec le risque lié aux quotas limitants "choke". Il s'agit d'un stock de catégorie 3 sans évaluation analytique, pourtant nécessaire.

Églefin 6a

M. O'Donoghue a déclaré que l'avis scientifique n'est plus suivi pour ce stock dans cette évaluation conjointe avec la mer du Nord. Il y a un accord trilatéral entre l'UE, le Royaume-Uni et la Norvège qui stipule que pour ce stock, seule une partie de l'avis scientifique est prise en compte. Cela crée des problèmes urgents pour les pêches irlandaises, pour lesquelles ce stock devrait être classé rouge.

Églefin 6b

M. O'Donoghue a ajouté qu'il convient de mentionner la gestion proposée par la NEAF.

Langoustine 6

M. O'Donoghue a estimé qu'il était nécessaire de réévaluer les mesures proposées car elles



semblent toutes se rapporter à la période pré-Brexit.

Argentine 5b, 6a

Ce stock relève de l'accord CC EOS-PELAC.

M. O'Donoghue a estimé que la catégorisation était incorrecte et qu'il devrait s'agir d'un risque faible suite à la forte augmentation de l'avis de TAC l'année précédente, bien que l'avis de cette année soit réduit. Il n'a pas connaissance de navires démersaux ayant des prises accessoires d'argentes dans la zone 6a et estime que le de minimis n'est pas pertinent.

Dominic Rihan a déclaré que le de minimis figurait dans le plan de rejet des dernières années car l'Espagne et la France n'ont pas de quota, ce qui a un impact sur la catégorisation.

M. O'Donoghue a estimé que dans la zone 6a, il n'y avait pas de captures d'argentes, bien que certaines puissent survenir dans la zone 7, et que le seuil de minimis n'était donc plus nécessaire.

ACTION : Le Secrétariat mettra à jour et finalisera l'outil de type "feux de circulation" concernant les stocks à quotas limitants "choke" d'après les discussions de ce jour, en tenant compte des avis précédents du CC EOS.

Les membres n'ont pas de commentaires à faire sur le lieu noir 6a, le merlan 6a, la baudroie 6, la lingue bleue 5b, 6 et 7, le cabillaud 6b, la lingue 6-9, 12, 14, 3a, 4a, la cardine 6, le broste 6a, le broste 6b.

4 Mises à jour sur le GRA sur les Mesures Techniques en Mer Celtique

Le GRA a fourni avec succès un avis à la Commission sur les mesures techniques en mer Celtique le 20 juillet. La question de savoir si le GRA doit maintenant travailler sur la révision du plan relatif au merlu, en se concentrant en particulier sur les mesures de la "Hake box" (Règlement du Conseil 494/2002), reste à débattre.

Ceci a été inclus dans les Termes de Référence du GRA.

M. Robert doute que cela puisse être déterminé aujourd'hui et rappelle qu'en général, la "Hake Box" était liée à une situation très dégradée sur le plan biologique en 2000. La situation a changé et le stock s'est beaucoup amélioré. Maintenir des mesures de reconstitution alors que le point de vue scientifique a radicalement changé engendre des problèmes de cohérence. Il y a un problème de cohabitation et de coordination entre les différentes flottes : du côté irlandais, on utilise des filets de 120 mm alors que les Espagnols et les Français préfèrent utiliser des mailles de 200 mm du golfe de Gascogne à l'est de l'Écosse. La nouvelle méthode d'évaluation de la biomasse du merlu doit maintenant être prise en compte et la question du maillage n'est plus aussi pertinente. Le CIEM semble évaluer les merlus femelles pour déterminer le niveau de la biomasse et fixer les possibilités de pêche en fonction de cela. Ce groupe devrait examiner la manière dont les maillages répartissent les prises entre les espèces femelles, les gros et les petits poissons. Selon lui, le maillage de 108 mm permet de mieux répartir les captures entre les espèces mâles et femelles. L'autorisation de la pêche dirigée du merlu entre l'Ouest de l'Écosse et le Golfe de Gascogne devrait être évaluée.



Le Secrétariat a demandé s'il serait utile de rédiger une lettre sur ce sujet à la Commission.

M. Robert a indiqué que, de son point de vue, il est nécessaire de comprendre les recherches scientifiques les plus récentes et qu'il n'était pas certain que le rapport benchmark analyse également la capacité de capture entre les sexes. Avant toute discussion, il serait bon que tous les membres lisent le rapport complet. Une lettre à ce stade ne serait peut-être pas utile.

Le Président a convenu que ce nouveau système d'évaluation semble plutôt surprenant, et que sa finalité n'est pas claire. Il serait intéressant de prévoir une période de réflexion et d'organiser des présentations par le CIEM et d'autres scientifiques lors des prochaines réunions de ce GT.

M. O'Donoghue a approuvé le point de vue de M. Robert et estime que ce sujet a été abordé dans la réponse du CC EOS sur les Possibilités de Pêche 2023. Il considère que la communication avec le CIEM en matière d'avis sur les stocks n'a pas été très bonne cette année. Il faudrait que le CC communique davantage sur ce sujet avec les scientifiques et le CIEM pour mieux comprendre cette question. Il a reconnu qu'une lettre à la Commission à ce stade serait prématurée.

Le Secrétariat a suggéré d'inviter le CIEM à faire une présentation lors de la prochaine réunion du GT en mars, et que les membres puissent examiner le rapport disponible dans l'intervalle. Par ailleurs, le Secrétariat pourrait organiser une réunion spécifique sur ce sujet avec le CIEM et les instituts de recherche concernés.

M. Brouckaert a estimé que la deuxième option serait la meilleure et qu'elle figure déjà dans les TdR du GRA. Le GRA pourrait suivre cette question de manière plus détaillée.

Le Président a approuvé cette proposition.

José Beltran a estimé que les deux options étaient acceptables.

Le Secrétariat a proposé que la prochaine réunion du GRA sur la mer Celtique inclue des présentations par le CIEM et par des représentants d'autres instituts de recherche nationaux. Cependant, le GRA est limité à quelques membres et ne regroupe pas tous les membres de ce GT.

Le Président a déclaré qu'une exception pourrait être faite pour ouvrir cette réunion aux observateurs.

M. Brouckaert a suggéré que le lien vers le rapport benchmark soit transmis avant la prochaine réunion.

ACTION : Le Secrétariat transmettra le lien vers le rapport benchmark sur le merlu.

ACTION : Le Secrétariat organisera une réunion ad hoc sur ce sujet avec le GRA, en invitant notamment d'autres observateurs.

5 EMV et réglementation de l'accès aux eaux profondes

Le Président a déclaré que la Directrice générale Vitcheva a envoyé une lettre au sujet de la



procédure relative au déroulement de cette consultation. Il a souhaité savoir quelle devait être la participation du GT à ce stade du processus.

Le Secrétariat a déclaré que de nombreux membres ont assisté à la réunion du 26 juillet, et a estimé que cette réunion n'avait pas été très constructive.

M. Robert a estimé que, d'une manière générale, il s'agit d'un sujet très politique et que la Commission n'a rien remis en question en matière d'EMV, ce qu'il a jugé insatisfaisant. En ce qui concerne la consultation publique et l'implication des CC, il a indiqué que le CIEM a tenu cette semaine une réunion du groupe consultatif sur ce sujet précis, et que la participation des parties prenantes a toujours été autorisée pour les membres des CC. Il s'est demandé si les CC avaient été invités, et a tenu à savoir si le Secrétariat avait reçu des informations sur cette réunion. Il a estimé que la consultation des parties prenantes n'a pas été effectuée correctement.

Le Secrétariat a indiqué qu'aucune invitation ou notification n'avait été reçue du CIEM pour la réunion de cette semaine. L'atelier de 2020 avait été annoncé et les participants y avaient assisté, mais depuis lors, aucune autre communication n'a été reçue du CIEM à ce sujet.

M. O'Donoghue a indiqué qu'il s'agissait d'une question essentielle pour le CC EOS. La réunion du 26 juillet n'était pas satisfaisante, mais a permis de mettre en évidence un grand nombre de failles dans la proposition de la Commission. Il a souhaité savoir si la Commission allait prendre en compte l'expertise technique présentée lors de la réunion, ou si elle allait poursuivre la mise en œuvre d'un règlement défectueux. Il a estimé que la gouvernance n'était pas bonne et que le CC devrait stipuler qu'au vu de la réunion de juillet, une révision des paramètres s'impose. Certains problèmes concernant le porc-épic et la zone 8 doivent être réglés avant la mise en œuvre. De plus, on ignore quand la mise en œuvre est prévue.

M. Beltran a ajouté que l'ensemble du processus semblait confus. Bien que des consultations aient eu lieu, on ne sait pas comment elles ont été menées. Il semble que personne n'ait réussi jusqu'à présent à proposer des solutions. Il est nécessaire que le CC réagisse car il s'agit d'un sujet important qui affecte la flotte et qui entraînera un conflit avec certains engins de pêche. Il faudrait peut-être demander à la Commission si les différents engins de pêche ont été pris en compte, et si les effets socio-économiques ont été étudiés. Cette question pourrait être adressée à la fois au CIEM et au CSTEP pour s'assurer que des mesures ne sont pas imposées à l'industrie.

M. Robert a précisé que la réunion du CIEM de cette semaine est un sujet très politique et qu'il ne veut pas que ce CC soit exposé à la colère de la Commission, cependant, les faits doivent être exposés et le Secrétariat connaît les règles concernant les invitations aux événements du CIEM et de quoi elles dépendent, comment elles sont émises. D'un point de vue technique, le GA du CIEM devrait être informé que le CC est très intéressé par ce sujet et souhaiterait être invité à ces réunions si cela est possible.

Le Secrétariat a proposé de revoir les règles du CIEM concernant la participation aux réunions. Ce sujet intéresse plusieurs CC et une approche commune pourrait être souhaitable.

M. O'Donoghue a demandé si un contact avec les Secrétariats des autres CC pouvait être établi concernant la présentation d'une lettre commune, par exemple le CC pour la Pêche Lointaine, le CC SUD et le CC Mer du Nord.



M. Beltran a accepté de rester en contact avec les autres CC sur ce sujet car ils sont tous impliqués, en particulier le CC SUD, mais aussi le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) et le CC pour la Pêche Lointaine.

Le Secrétariat a averti que d'autres CC pourraient ne pas souhaiter être impliqués dans une contribution, car la contribution précédente du CC EOS sur ce sujet n'a pas été appuyée. Cependant, la situation a changé depuis la réunion du 26 juillet.

Le Président a approuvé cela, et a estimé que tout le monde réévalue actuellement la situation. Les membres qui sont également membres de l'un des autres CC sont invités à soutenir une approche commune le cas échéant.

ACTION : Le Secrétariat contactera les autres CC concernés afin d'initier une proposition conjointe sur ce sujet.

6 Atelier international sur le cabillaud de la mer du Nord

Le CIEM a accepté d'organiser un atelier international dans le courant de l'année avec des représentants de l'industrie de la Northern Fishing Alliance et des parties prenantes afin d'examiner les évaluations des stocks de cabillaud de la mer du Nord.

La Northern Fishing Alliance (NFA), qui regroupe des chefs d'entreprise du Royaume-Uni et de l'Écosse, de la Norvège et du Danemark, attire l'attention depuis quelques années sur la disparité entre le TAC et l'abondance des stocks dont ils font le constat, et demande au CIEM d'organiser un atelier international afin de réévaluer de manière fondamentale le processus d'évaluation des stocks. Le CIEM a accepté d'organiser cet atelier et la NFA a demandé qu'il se tienne fin août ou début septembre, avant le début des négociations d'automne sur les possibilités de pêche pour 2023. Bien que l'atelier soit principalement axé sur le cabillaud de la mer du Nord, la NFA souhaite qu'il examine les stocks de cabillaud de manière plus générale, y compris le cabillaud de l'Ouest de l'Écosse.

M. O'Donoghue a convenu que le CC devrait rester impliqué dans ce sujet et a souligné l'importance de l'élément génétique.

Le Président a estimé que la relation entre le cabillaud de la mer du Nord et l'Ouest de l'Écosse était intéressante pour le GT et devrait être suivie.

ACTION : Le Secrétariat transmettra des informations supplémentaires sur cet atelier dès qu'elles seront disponibles, le cas échéant.

7 Energie éolienne offshore flottante de la mer Celtique

Le Crown Estate annonce des zones de recherche pour soutenir la croissance de l'éolien flottant en mer Celtique. Les commentaires des parties prenantes et du marché seront utilisés pour affiner les zones de recherche en zones de développement de projet plus petites, dans lesquelles la première génération de parcs éoliens flottants à l'échelle commerciale pourrait être construite. Ces zones de



développement de projet seront proposées au marché par le biais d'un appel d'offres concurrentiel, qui sera lancé à la mi-2023.

ACTION : Le Secrétariat transmettra des informations supplémentaires sur l'éolien offshore dans la mer Celtique, dès qu'elles seront disponibles, le cas échéant.

8 Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le Secrétariat mettra à jour et finalisera l'outil de type "feux de circulation" concernant les stocks à quotas limitants "choke" d'après les discussions de ce jour, en tenant compte des avis précédents du CC EOS.
2	Le Secrétariat transmettra le lien vers le rapport benchmark sur le merlu.
3	Le Secrétariat organisera une réunion ad hoc sur ce sujet avec le GRA, en invitant notamment d'autres observateurs.
4	Le Secrétariat contactera les autres CC concernés afin d'initier une proposition conjointe sur sur le thème des EMV.
5	Le Secrétariat transmettra des informations supplémentaires sur cet atelier dès qu'elles seront disponibles, le cas échéant.
6	Le Secrétariat transmettra des informations supplémentaires sur l'éolien offshore dans la mer Celtique, dès qu'elles seront disponibles, le cas échéant.

9 Participants

Membres du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Juan Carlos Corras Arias	FREMSS, Lonja de la Coruña S.A., PESGALICIA-ARPEGA-OBARCO
Gérald Hussenot Desenonges	BLUEFISH
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Jesus Angel Lourido Garcia	OPP77 Puerto De Celeiro
Franck Le Barzic	COBRENORD
John Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Luis Francisco Marin	O.P.P.A.O
Anais Mourtada	CNPMEM
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation
Aodh O Donnell	IFPO
Sean O'Donoghue	KFO
Norah Parke	KFO
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ANASOL
Jean-Marie Robert	PDB
Arthur Yon	FROM Nord



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Experts et observateurs	
Marta del Avellanal	Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentación
Juan Antonio Espejo Leña	Administración Española
Carol Forrest	DAFM
Caroline Gamblin	MSC
Oisín O'Kelly	DAFM
Dominic Rihan	Bord Iascaigh Mhara
Jonathan Tholo	French administration
Secretariat du CC EOS	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive